

2009-2010

Université d'Auvergne
Faculté des sciences économiques et de gestion.

PLAN DU COURS.

**ANALYSE ECONOMIQUE DU
DROIT**

3^{ème} année Licence Economie Gestion – Parcours APE

Objectifs du cours

- *Objectif pédagogique* : Le cours s'adresse à des économistes et à des gestionnaires. Il introduit aux principaux outils de l'analyse économique du droit. Il cherche à répondre à plusieurs questions : Comment concevoir un système de responsabilité civile efficace ? Les outils économiques peuvent-ils être utiles dans la conception de la politique pénale ? Jusqu'où faut-il étendre les droits de propriété intellectuelle ? Quel est le rôle des institutions dans le processus de développement économique ?
- *Objectifs scientifiques* : Le cours utilise les outils de l'analyse économique standard (néo-classique) pour traiter les questions relatives à l'économie du droit. Il les présente d'une façon accessible mais rigoureuse.

Moyens pour atteindre les objectifs

- 25 heures de *cours magistraux* par séance de 3 heures.
- *Présentations* par les étudiants sous forme d'exposés d'articles d'économie appliquée.

Evaluation des connaissances

- Un examen écrit d'une durée de deux heures.

Résumé du cours

L'analyse économique du droit n'est pas une spécialité du droit mais la branche de la science économique qui cherche à expliquer les phénomènes juridiques. Elle utilise les outils de l'analyse économique néo-classique pour répondre à des questions relatives à l'origine de la règle de droit, à son efficacité et à ses conséquences sur la distribution des revenus. Une attention particulière est accordée à la question des droits de propriété : le rôle des droits de propriété, le transfert des droits (contrats) et leur protection (responsabilités civile et pénale).

Introduction. Qu'est-ce que l'analyse économique du droit ?

Section 1. Une définition

Section 2. Les niveaux d'analyse

Section 3. Les fondements

Chapitre 1. La définition des droits de propriété

On s'interroge d'abord sur la justification des droits et leur attribution. Le théorème du coût social de Coase est présenté. Il est illustré par des exemples tirés des contextes environnementaux. On analyse ensuite le contenu optimal des contrats. On applique enfin la théorie des droits de propriété aux questions relatives à la propriété intellectuelle.

Section 1. L'attribution des droits de propriété

- I. L'internalisation des externalités : pourquoi la propriété ?
- II. La dégradation des droits de propriété : comment la propriété ?
- III. L'évolution des droits de propriété

Section 2. Le transfert des droits de propriété

- I. L'origine du contrat
- II. Les clauses optimales

Section 3. Les droits de propriété intellectuelle : exposé à partir de l'article de Runge et Defrancesco, (*World Development*, 2006).

Chapitre 2. La protection des droits de propriété

Le chapitre est consacré à l'analyse économique de la responsabilité. Dans un premier temps, on s'intéresse aux règles de responsabilité civile. Dans un deuxième temps on se focalise sur la responsabilité pénale. On présente quelques développements de l'économie du crime.

Section 1. La responsabilité civile

I Les règles de la responsabilité civile

II. La responsabilité civile et la prévention des dommages environnementaux

Section 2. La responsabilité pénale

I La théorie économique du crime

II La théorie économique des consommations illicites

III. L'analyse économique de la corruption : exposé à partir de l'article de Bardhan (*World Development*, 2006)

Chapitre 3. La production de droit

On s'interroge dans ce chapitre sur l'origine de la loi : émergence spontanée versus contrat social. Les controverses relatives à la supériorité présumée du droit coutumier anglais sur les droits issus de la tradition romaine sont d'abord présentées. On étudie ensuite les difficultés inhérentes à la production du droit légiféré : paradoxe de Condorcet, théorème d'impossibilité d'Arrow. On analyse enfin les modèles justifiant une émergence spontanée de la règle de droit.

Section 1. L'origine des systèmes légaux

I. Les hasards de l'histoire coloniale

II. La supériorité discutée de la « Common law »

Section 2. Le droit légiféré

I. Le problème fondamental de la décision collective

II. Le marché politique

Section 3. Le droit spontané

I. Le rôle du juge

II. Les modèles d'émergence du droit

Section 4. L'émergence des droits sur internet : exposé à partir de l'article de Brousseau, (*Revue Economique*, 2007).

Chapitre 4. Le droit et l'histoire économique

Dans ce chapitre on étudie la contribution du droit aux processus de développement et de transition économique. Le droit est présenté comme un moyen de réduire les coûts de transaction et de favoriser ainsi le développement des marchés. Le rôle des institutions dans les performances économiques est évalué. On étudie les situations de blocage institutionnel freinant le développement économique.

Section 1. L'efficacité économique du droit

- I. Le droit comme un facteur du développement économique
- II. Le droit comme un obstacle au développement économique

Section 2. Les institutions et les performances économiques

- I. Le rôle des institutions dans les modèles de développement économique
- II Pourquoi les institutions diffèrent-elles ?

BIBLIOGRAPHIE.

Acemoglu D., S. Johnson et J.A. Robinson, 2001, « The Colonial Origins of Comparative Development : An Empirical Investigation », *American Economic Journal*, 91.

Acemoglu D., S. Johnson et J.A. Robinson, 2004, *Institutions as the Fundamental Cause of the Long Run Growth*, in Handbook of Macroeconomics, P. Aghion (ed.)

Aron J., 2002, « Growth and Institutions: a Review of the Evidence », *World Bank Research Observer*, 15.

Bardhan P., 2006, « The Economist's Approach to the Problem of Corruption », *World Development*, vol. 34, n°2, pp. 341-348.

Brousseau E., 2007, « Régulation de l'Internet », *Revue Economique*, vol.52, n°7, pp. 349-377.

Coase R., 1997, *La firme, le marché et le droit*, Diderot Editeur

Cooter R. et Ulen T., 1988, *Law and Economics*, Glenview Scott Forestman.

De Soto, 2005, *Le mystère du capital*, Flammarion.

Ehrich I., 1996, « Crime, Punishment and the Market for Offenses », *Journal of Economic Perspectives*, 10.

Fajnzylber P., D. Lederman et N. Loayza, 2002, « What Causes Violent Crime? », *European Economic Review*, 46.

Fougère D., F. Kramarz et J. Pouget, 2005, « L'analyse économique de la délinquance. Une synthèse de résultats récents », *Revue Française d'Economie*, XIX.

- Fluet C., 1990, « L'analyse économique du droit », *Economie Appliquée*, 3.
- Kirat T., 1999, *Economie du droit*, La découverte.
- Kopp P., 1997, *L'économie de la drogue*, La découverte.
- Josselon J.-M. et Marciano A., (sous la direction de), 2001, *Analyse économique du droit*, Economie Publique, études et recherches, de Boeck.
- La Porta R., Lopez-De-Silanes F. et A. Schleifer, 2008, « The Economic Consequences of Legal Origins », *Journal of Economic Literature*, vol. 46, pp. 285-332.
- Lemennicier B., 1991, *Economie du droit*, cujas.
- Lévêque F., 1999, *L'économie de la réglementation*, La découverte.
- Marceau N., P. Pestieau et F. Vaillancourt, (sous la direction de), 2000, *Economie Publique*, Société Canadienne de Sciences Economiques, Economica.
- Posner R.A., 1986, *Economic Analysis of Law*, Little Brown.
- Postel N., 2003, *Les règles dans la pensée économique contemporaine*, CNRS Edition.
- Rodrik D., A. Subramanian et F. Trebbi , 2002, *Institutions Rule : the Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development*, NBER, WP. 9305.
- Rollinat R., 1997, *La nouvelle histoire économique*, éditions Liris.
- Runge C.F. et E. Defrancesco, 2006, « Exclusion, Inclusion, and Enclosure : Historical Commons and Modern Intellectual Property », *World Development*, vol. 34, n°10, pp. 1713-1727.
- Soares R.R., 2004, “Development, Crime and Punishment: Accounting for the International Differences in Crime Rates”, *Journal of Development Economics*, vol. 73, pp. 155-184.